

LES REFERENCES MENTIONNELLES: LE PREMIER, LE DERNIER, CELUI-CI

Francis Corblin

► **To cite this version:**

Francis Corblin. LES REFERENCES MENTIONNELLES: LE PREMIER, LE DERNIER, CELUI-CI. A. Mettouch, H. Quintin. Mettouchi, A et Quintin, H. (1999) La référence (2)., PUR Rennes, pp.107-123, 1999. <ijn_00000475>

HAL Id: ijn_00000475

https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000475

Submitted on 8 Apr 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Francis CORBLIN

UHB Rennes 2 et

CNRS URA 1028

LES REFERENCES MENTIONNELLES: *LE PREMIER, LE
DERNIER, CELUI-CI*

*Published in : Mettouchi, A et Quintin, H. (1999) La référence (2).
Statut et processus, Travaux linguistiques du CERLICO, P.U.
Rennes, pp 107-123*

Introduction

Dans cet article, je considère une série de fonctionnements de groupes nominaux sans nom qui échappent au modèle de l'*anaphore nominale* introduit pour ces groupes nominaux dans Corblin (1985, 1995).

J'essaie de montrer que les groupes nominaux en question (*le premier, ce dernier, celui-ci, ...*) relèvent d'un fonctionnement particulier appelé ici "référence mentionnelle". Le principe de ce fonctionnement est que ces groupes nominaux privés de tête lexicale spécifiée *in situ* désignent, sans l'assigner à un type déterminé, le référent d'une mention proche du contexte, référent identifié en vertu des propriétés de sa mention en contexte.

1 Groupes nominaux sans nom et anaphore nominale.

La notion de *GN sans nom* (Corblin 1990, 1995) est au départ morpho-syntaxique: elle s'applique notamment à des expressions qui ont les apparences d'un GN ordinaire à cette différence près qu'ils sont dépourvus de tête lexicale spécifiée. Le test typique de

reconnaissance est par conséquent l'existence en langue d'une forme canonique (comportant une tête lexicale) correspondante.

L'anaphore nominale est en revanche une notion sémantico-discursive que j'ai introduite dans les travaux cités pour rendre compte d'une interprétation typique des GN sans nom. S'il y a anaphore nominale, la forme lacunaire s'interprète exactement comme s'interpréterait en sa place le GN canonique correspondant formé en complétant le GN sans nom à l'aide d'une unité nominale empruntée au contexte de discours.¹

Considérons (1) :

(1) *Le chien blanc est plus joli que le noir*

Le noir est un GN sans nom, puisqu'il existe en langue une série de GN comme *le livre noir*, *le rideau noir*. Il s'agit en outre dans l'exemple d'un GN sans nom interprété par anaphore nominale puisque (1) a la même interprétation que (2) :

(2) *Le chien blanc est plus joli que le chien noir*

Il est clair que tous les GN sans nom ne sont pas interprétés par anaphore nominale. J'ai, dès l'introduction de ces notions, mentionné deux séries de problèmes.

1) Il n'est pas certain que tous les GN qui ont l'apparence de GN sans nom soient réellement des GN sans nom. Il est possible que certaines formes soient grammaticalement ambiguës et que *le rouge* (interprété comme *la couleur rouge*) ou *le beau* (interprété comme *la beauté*) instancient de véritables noms homonymes d'adjectifs.

2) Tous les GN sans nom ne s'interprètent pas par anaphore nominale. J'ai mentionné dans les travaux cités deux séries d'emplois caractéristiques :

a) des lexicalisations. *Une blonde (cigarette/bière)* est l'exemple de cas dans lesquels aucun nom n'est emprunté au contexte immédiat de discours. On peut d'ailleurs se demander si *blonde* reste bien dans ce cas un adjectif.

b) l'interprétation "humain par défaut". Dans *Les hommes préfèrent les blondes*, *les blondes* s'interprète comme mention d'individu humain. J'ai montré que cette interprétation était très répandue sur le paradigme des GN sans nom.

Lors de l'introduction de la catégorie des GN sans nom, partant de leur fonctionnement comme anaphoriques nominaux, j'ai proposé

¹ Pour un rappel des propriétés distinctives de l'anaphore nominale, voir par exemple Corblin (1996)b dans un précédent volume des travaux du CERLICO.

d'inclure dans ce paradigme des GN pour lesquels les apparences morphologiques n'étaient pas absolument transparentes. Ainsi, si on observe que *le rouge*, *le mien*, *celui-ci* vérifient tous les critères distinctifs de l'anaphore nominale (cf. Corblin 1995), il est naturel de les intégrer dans la classe des GN sans nom.

Il est indiscutable que *celui-ci* a des emplois d'anaphorique nominal, notamment lorsque cette forme hérite de son référent par l'intermédiaire d'un pointage exophorique. Considérons (3) :

(3) *Lequel de ces chapeaux préfères-tu? Celui-ci. (= ce chapeau-ci)*

Dans un tel exemple, tous les critères de l'anaphore nominale mentionnés dans Corblin (1990, 1995) sont vérifiés. Il suffira ici de constater que le remplacement de *lui* par le nom *chapeau* emprunté au contexte préserve l'interprétation.

Mais de nombreux auteurs, Kleiber (1991), Zribi-Hertz (1991), Tasmowski (1990), Imoto (1997) ont fait observer à juste titre que les emplois anaphoriques de *celui-ci* ne relèvent pas de l'anaphore nominale. Je reprends ici deux exemples caractéristiques :

(4) *Et c'est ainsi qu'il perdit l'estime de sa logeuse. Car celle-ci lui ayant chaleureusement vanté les mérites de la prophétie de sainte Odile, le prêtre lui avait marqué une très légère impatience, due sans doute à sa lassitude (...)* Camus, La peste.

Tasmowski (1990)

(5) *Les chimpanzés sont plus affectueux que les chats, même si ceux-ci sont plus doux. (Kleiber 1991 : 135)*

en (5) par exemple *ceux-ci* n'est pas équivalent à *ces chats-ci*, et la dislocation en *de*, en principe autorisée par l'anaphore nominale, est ici impossible.

Devant cette difficulté, plusieurs solutions sont en principe ouvertes. Si le problème n'apparaît que pour *celui-ci*, nous pourrions l'imputer à une dualité propre à cette forme. *Celui-ci* aurait une double nature : GN sans nom, il autoriserait l'anaphore nominale, notamment dans ses emplois exophoriques ; d'autre part, la forme *celui-ci* pourrait correspondre à un véritable "pronom personnel" anaphorique à situer dans le même paradigme que *il*. C'est en substance l'hypothèse de travail adoptée dans Zribi-Hertz (1991).

En soi, cette solution n'est évidemment pas très satisfaisante. Comme le souligne H. Imoto, il serait nettement préférable de

pouvoir relier ces emplois, au lieu de les juxtaposer comme simple phénomène d'ambiguïté lexicale.

En outre, il ne semble pas que le problème soit limité à une seule forme lexicale. En fait, c'est toute une série de GN sans nom qui semble manifester la même dualité. Considérons (6) :

(6) *Pierre avait un vélo et un scooter. Marie se servit du premier*

Il me paraît impossible de préserver l'interprétation en restituant *vélo* comme tête du GN sans nom *le premier*. (*le premier vélo*). Or, le même groupe nominal peut parfaitement être anaphorique nominal, comme en (7) :

(7) *Pierre avait eu plusieurs vélos. Le premier lui venait de son grand-père*

J'essaierai dans cet article de définir la classe des exemples de ce type, qui sera identifiée sous le nom de *référence mentionnelle*. Je montrerai en outre que l'absence de tête nominale spécifiée est une condition nécessaire à l'accomplissement d'une référence mentionnelle.

2. GN sans nom et référence mentionnelle

L'hypothèse d'une dualité de nature (GN sans nom/pronom) est peu satisfaisante dans la mesure d'abord où une série de formes manifeste le même comportement. Il semble en outre que ces formes aient des traits communs : ce sont des GN sans nom, et ils partagent des traits de localisation (proximité ou ordre).

A l'opposé, on fera l'hypothèse qu'il existe un type particulier de fonctionnement de certains GN sans nom, un mode particulier d'interprétation, la référence mentionnelle. Tous les GN sans nom pourraient donc s'interpréter par anaphore nominale, et certains d'entre eux (*celui-ci, le premier...*) pourraient en outre s'interpréter comme références mentionnelles.

Les exemples qui suivent sont des cas typiques de référence mentionnelle :

(8) *Pierre veut lutter avec Jean. Le premier l'emportera nécessairement sur le second.*

(9) *Un acteur aidait une figurante en présence du régisseur. La seconde écoutait le premier, tandis que le troisième attendait...*

(10) *La pièce est parue avant le roman. Je préfère la première au second.*

(11) *"Sommé de choisir entre l'argent, la gloire et ses idées, il a choisi les deux premiers et renoncé à ses idées"*
Margarine Peugeot, Dernier roman, cité dans le C.E. du 3 juin 1998.

Les références mentionnelles sont définies par les propriétés suivantes :

A. Les dénotations possibles d'une référence mentionnelle sont les individus effectivement mentionnés par des expressions dans le contexte de discours. Cela signifie notamment que l'on ne peut fournir le designatum d'un mentionnel au moyen d'une ostension ou par tout autre moyen non-linguistique. Cela oppose nettement les mentionnels aux pronoms, et plus généralement à la classe des processus dits "deep anaphora" par Hankamer et Sag (1967). Au sens de ces auteurs, l'anaphore mentionnelle ressortit au processus de "surface anaphora", comme certains phénomènes d'ellipse.

B. L'antécédent d'un mentionnel est identifié exclusivement et de manière déterministe en vertu de propriétés appartenant aux mentions du contexte de discours : type grammatical, genre, ordre, position relative. Aucune de ces propriétés n'est une propriété de l'individu désigné. Il s'agit de propriétés contingentes de sa mention dans un discours.

C. En lui-même, le mentionnel ne contraint aucun type, ou aucune sorte pour l'individu auquel il est susceptible de s'appliquer.

Il est possible de concevoir cette catégorie de référence indépendamment d'une langue particulière, et même indépendamment des langues naturelles. Pour que la possibilité d'une telle référence existe, il suffit de définir un langage disposant d'expressions capables de mentionner des individus dans le discours. Ainsi, dans n'importe quel système formel, il est possible de définir par exemple une expression qui désignera la même chose que la dernière expression référentielle, ou l'avant-dernière, etc...

Il est donc à cet égard intéressant de voir comment se présentent (en termes de catégorie grammaticale et de contenu lexical) les mentionnels dans les langues naturelles et dans une langue particulière.

La contrainte (A) sélectionne des groupes nominaux définis ou démonstratifs (des GN en mesure de renvoyer à des individus précédemment introduits dans le discours). Peut-être faut-il même généraliser cette caractérisation en disant que les expressions considérées doivent avoir une interprétation "partitive" au sens large (mentionner un individu précédemment introduit), ce qui n'est qu'un redoublement tautologique de la contrainte (A). L'exemple crucial pour envisager cette extension serait fourni par l'expression *l'un (l'autre)*. En tout état de cause, si un GN est défini ou démonstratif, il remplit la condition nécessaire (A) pour être mentionnel.

La contrainte (B) sélectionne des GN dont le contenu est capable de spécifier des propriétés de mentions. Des éléments de contenu comme *précédemment mentionné, mentionné dans le dernier paragraphe, désigné par une initiale dans la dernière phrase, mentionné immédiatement auparavant* semblent typiquement pouvoir jouer ce rôle dans des groupes nominaux ordinaires. En substance, de telles expressions sont toujours équivalentes à des modifications de l'adjectif *mentionné*. Dans un GN ordinaire, un tel adjectif apparaît comme modification du nom-tête, lequel spécifie, lui, de quelle catégorie relève l'objet, soit des complexes du type : *le poète précédemment mentionné, la ville mentionnée par son initiale dans sa lettre*, etc. Les caractérisations de mentions par proximité ou par ordre relatif sont de bons candidats pour la référence mentionnelle

La contrainte (C) sélectionne des GN sans nom. Par constitution en effet, les GN sans nom sont dépourvus de tête lexicale spécifiée identifiant le type d'objet désigné par le GN. L'absence de nom est donc une condition nécessaire pour que l'on puisse obtenir une référence mentionnelle (au sens de *purement* mentionnelle, c'est-à-dire sans autre indice d'identification que les caractéristiques de sa mention). On est très près des références mentionnelles avec des GN dont le nom-tête est un nom minimalement discriminant tel que *chose, entité, individu*, etc...

Ces contraintes sont loin de suffire, pour prédire quels sont les GN mentionnels du français, mais il est facile de constater que les GN mentionnels du français vérifient ces contraintes.

3. Anaphore nominale et référence mentionnelle

Si certains GN sans nom peuvent servir à la référence mentionnelle, il peut y avoir en principe des cas d'ambiguïté, c'est-à-dire des cas où le sujet parlant hésitera entre les deux manières d'interpréter le groupe nominal. Considérons (12) :

(12) *Le comité entendit successivement un candidat de l'extérieur et un candidat local. Le premier fit une forte impression.*

Le premier peut s'interpréter comme *le premier candidat*, autorisant alors éventuellement la dislocation en *de (le premier, de candidat...)*. Il s'agit dans ce cas d'anaphore nominale.

Le premier peut aussi s'interpréter comme *le premier individu mentionné dans la série des mentions proches* ; il s'agit alors de référence mentionnelle.

Dans l'exemple (12) cette ambiguïté n'a pas d'effet sur les conditions de vérité du discours, puisque les deux modes de référence sélectionnent le même individu.

Mais considérons un exemple comme (13) :

(13) *Le comité entendit un candidat de l'extérieur après un candidat local. Le premier fit une forte impression.*

Dans ce cas, il y a également ambiguïté.

Le premier peut être interprété par anaphore nominale, comme *le premier candidat*. La sémantique des ordinaux invite alors à reconstituer en contexte une série dans laquelle le référent de l'expression sera en première position. En (13), le contexte mentionnant une série d'auditions de candidats, l'interprétation la plus plausible est que le locuteur vise le candidat local (auditionné en première position).

le premier peut aussi être interprété par référence mentionnelle, comme *le premier individu mentionné dans la série des mentions proches*. Dans ce cas, *le premier* visera le candidat de l'extérieur. On peut schématiser ainsi les deux fonctionnements de *le premier* :

Anaphore nominale :

- trouver dans le contexte proche un N masculin capable de s'interpréter comme tête du GN. Ce nom peut être fourni par la situation de discours ou par le texte antérieur ;

- trouver grâce au contexte de discours une série de Ns ;

- identifier le référent visé au premier de ces Ns dans une série identifiable en contexte.

Ce processus n'exige pas que l'individu ait été mentionné effectivement dans le discours. L'anaphore nominale fonctionne par exemple correctement dans (14) :

(14) *Marie eut des enfants. Le premier fut une fille.*

Référence mentionnelle :

- considérer la série des GN formée par le discours immédiatement antérieur ;

- identifier le référent visé au référent du premier de ces GN. Vérifier que ce GN est masculin. Si ce n'est pas le cas, essayer de réduire la série de telle sorte que le premier GN mentionné soit masculin.

Nous ajoutons cette dernière précision de manière à faire face à des données telles que (15) :

(15) *Marie présenta Pierre à Nicole. Le premier se montra odieux.*

Il y a dans un tel exemple une tension entre la série qui se propose naturellement, dont le premier GN est *Marie*, et la contrainte de genre qui demande que l'on considère une série dont le premier terme est masculin. Beaucoup de sujets trouvent mal formé cet exemple en raison de cette tension.

4. Références mentionnelles et anaphore pronominale

En quoi les références mentionnelles se distinguent-elles exactement des anaphores pronominales? Pour ces dernières également, on sait que la résolution anaphorique s'appuie sur des propriétés des mentions antérieures (proximité, genre, nombre, etc...). En essayant de préciser les différences, peut-être parviendrons-nous à mieux cerner ce que les références pronominales ont en propre.

Jusqu'à présent, nous avons mis en relief au passage une différence : les pronoms appartiennent à la classe des "deep anaphora", alors que les mentionnels ne peuvent dépendre que d'une mention linguistique effective. Mais cette différence n'est pas très éclairante, car elle ne fait que reprendre la propriété par laquelle nous avons isolé les mentionnels.

A la lumière des approches dynamiques de la sémantique (cf. par exemple les travaux présentés et réunis dans Corblin (1996)a), on peut concevoir le contenu d'un discours comme la conjonction de deux types d'information :

1) le contenu vériconditionnel du discours (abrégé ici par commodité *CVD*) ;

2) des informations de discours (*ID*).

Le *CVD*, pour reprendre la formule attribuée à G. Frege, nous dit comment est le monde si le discours est vrai.

L'*ID*, pour sa part est relative à la forme particulière sous laquelle l'information est donnée, en tant que cette forme est pertinente pour la mise à jour ultérieure du discours.

C'est dans ces termes en particulier qu'un certain nombre de chercheurs s'accordent à caractériser le contraste entre les deux discours suivants :

(16) *Sur dix des billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées.*

(17) *Sur dix des billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées. Il reste une bille dans ma main.*

Ces deux discours sont rigoureusement équivalents en termes de *CVD* : il est impossible d'imaginer une situation où l'un serait vrai et l'autre faux. En un sens, la seconde phrase de (17) est redondante et n'apporte aucune information (aucun *CVD*) nouvelle.

Ces deux discours ne sont cependant pas équivalents en termes d'*ID*. La preuve en est qu'ils n'admettent pas les mêmes continuations : (16') est mal formé, alors que (17') est acceptable :

(16') *Sur dix des billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées. ≠Elle est rouge*

(17') *Sur dix des billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées. Il reste une bille dans ma main. Elle est rouge.*

Ce qui distingue (16) et (17) c'est donc, si l'on veut, une certaine mise en forme de l'expression qui se révèle pertinente sur les mises à jour possibles du discours, et tout particulièrement pour les mises à jour au moyen de pronoms anaphoriques. Alors que (17) rend accessible un individu de telle sorte qu'il soit possible de le caractériser plus avant en utilisant un pronom, (16), bien qu'il décrive exactement la même situation, ne rend pas accessible cet individu pour une référence pronominale ultérieure.

Dans les versions standard de la Discourse Representation Theory (Kamp (1981), Heim (1982)), la notion de Référent de Discours (ou marqueur de référence) est justifiée par la nécessité de prendre en compte ces *ID*.

Dans les cas les plus simples, l'inscription d'un référent de discours dans la représentation implique en fait que l'individu correspondant a été entré dans le discours à l'aide d'une mention. Si

l'on veut d'autre part cerner de plus près la résolution des références pronominales, il est clair qu'il faut donner d'autres précisions d'ordre "mentionnel", c'est-à-dire des informations qui précisent *comment* l'individu a été entré dans le discours.

La première de ces caractérisations d'ordre mentionnel implique un ordre relatif. La plupart des versions de la DRT assignent un ordre aux référents de discours. Dans la version de Kamp, cela s'opère implicitement par l'usage de lettres successives de l'alphabet (*x, y, z...*). Dans la version de Heim, les fiches successives correspondant aux individus introduits dans le discours sont explicitement ordonnées. A ma connaissance, dans les théories mentionnées, la nature de cet ordre et son usage dans les processus de résolution ne sont pas discutés pour eux-mêmes. Il n'est pas très facile de savoir, par exemple, si cet ordre est celui des mentions où s'il s'agit de l'ordre de traitement des groupes nominaux par le système de représentation. Nous faisons ici l'hypothèse que les référents de discours sont associés, au moins temporairement, à un indice qui reflète leur ordre d'occurrence dans le discours.

Nous obtenons alors une notion de représentation du discours qui s'analyse ainsi :

CVD		ID
RD typés propriétés	<->	mentions typées et ordonnées

La représentation du discours consiste en RD typés (individus, groupes) et catégorisés (entités, événements, humains, entités abstraites, etc.) et propriétés, qui constituent l'information sur le monde activée par le discours. Les RD introduits au niveau supérieur de la représentation correspondent à des individus du monde si le discours est vrai

Ces référents de discours sont en général co-indiciés à des mentions linguistiques qui déclenchent leur introduction dans la représentation. Ces mentions sont elles mêmes typées, sur la base de traits grammaticaux, et elles sont ordonnées en fonction de leur place dans le discours.

Considérons un exemple comme (18) :
(18) *Un évêque regardait un homme*

CVD		ID
a b	<->	a : GN masc singulier (1)
homme (b)		b : GN masc singulier (2)
évêque (a)		
regardait (a,b)		
		Domaine des mentionnels
Domaine des anaphoriques (nominaux et pronominaux)		

Si nous avons à interpréter (19) à la suite de (18) :

(19) *Le second bénit le premier*

l'usage de mentionnels n'ouvre accès qu'aux *ID* disponibles, et l'interprétation sera sans ambiguïté *b (l'homme) bénit a (l'évêque)*.

Si en revanche nous avons à interpréter (20) :

(20) *Il le bénit*

nous devons bien admettre que la résolution anaphorique utilise les *ID* : seuls des individus introduits par des mentions-GN proches au masculin singulier sont susceptibles de fournir un antécédent. Mais ces informations mentionnelles, à la différence de ce qui constitue en propre le fonctionnement des références mentionnelles ne sont pas en mesure d'"achever le travail", c'est-à-dire de fournir sans ambiguïté l'antécédent visé.

Pour ce qui concerne les pronoms, l'ensemble des informations fournies par le discours, notamment celles qui regardent le type des individus, leurs propriétés sont pertinentes. En fait l'ensemble des connaissances du locuteur sont mobilisées, ses connaissances du monde, des structures du discours, etc... Dans l'exemple considéré, pour assigner un identité plausible aux deux actants de *bénir*, on se fondera sur les fonctions traditionnelles d'un évêque, pour juger que *il* renvoie plutôt à celui-ci.

Ce qui isole les mentionnels, ce sont donc deux facteurs vraisemblablement liés : ils ne prennent en compte qu'une type d'information très limitée : limitée au contexte local, et à des informations relatives aux mentions, et ils atteignent leur référent de manière déterministe. Il est très exceptionnel qu'un mentionnel soit ambigu.

Pour l'interprétation de (20), le locuteur est invité à utiliser ses connaissances du monde, les maxims de conversation pour préférer l'une des deux solutions.

5. Les références mentionnelles dans le discours

Les références mentionnelles sont rares dans le discours. Elles sont très peu employées en conversation, et seul le discours écrit peut en faire usage, encore qu'il ne le fasse pas si fréquemment. La capacité ou l'habitude d'en user s'acquiert tardivement (cf. Charolles 1995, Corblin à paraître). Le nombre même de ces formes dans le système linguistique est assez limité.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet usage contraint. D'une part, les mentionnels s'appuient crucialement sur la matérialité du discours lui-même, sur sa forme. Il est vraisemblable qu'en conversation le détail de la formulation ne soit pas un indice de repérage très sûr. Les mentionnels sont presque exclusivement employés à l'écrit.

Mais même dans les discours écrits, et alors même que les mentionnels ont pour eux cette propriété fort précieuse de ne jamais être ambigus, ils restent très peu employés.

Tamowski (1990) parle de "rupture de familiarité" à propos des références effectuées au moyen du "celui-ci" anaphorique, qui est dans mes termes un mentionnel. Dans un article à paraître, j'ai proposé de considérer que cette analyse pourrait être une clé pour comprendre que les références mentionnelles soient d'un usage limité. Je tenterai ici de le montrer en mettant en contraste l'anaphore pronominale et la référence mentionnelle.

La résolution anaphorique des pronoms s'appuie sur l'ensemble du contexte de discours. Elle explore certes le contexte proche, mais utilise, dans le système d'inférences qui aboutit à choisir un antécédent, l'ensemble des connaissances du locuteur. Elle prend appui sur toutes les structures du discours (rhétoriques, informationnelles), sur tout ce que le locuteur sait en un point du discours : quel est le topique du discours ? Comment le locuteur entend-il relier sa nouvelle phrase à ce qui précède ? Quel est l'actant le plus plausible pour le prédicat considéré ? Etc.

La référence mentionnelle souffre par contraste d'une grande myopie : elle ne peut explorer que le contexte très proche, et seulement un certain type d'information "formel". Elle est en mesure d'identifier un objet indépendamment du discours précédent, des propriétés de cet objet, des structures du discours. Il serait assez

facile de programmer un automate capable de trouver l'antécédent d'un mentionnel sans lui donner la moindre capacité à comprendre le discours, à décoder les *CVD*. Le seul contenu d'une référence mentionnelle est toujours, grossièrement, de type : l'individu désigné par le GN de la phrase antérieure localisé de telle manière dans le contexte de discours. C'est dans ce mode de désignation que nous pouvons trouver "la rupture de familiarité" évoquée par Tasmowski : les mentionnels réfèrent bien, certes à un individu familier (puisque'il a été mentionné antérieurement); mais ils le désignent indépendamment de toute prise en compte de son type, de ses propriétés, des structures du discours, des maximes de conversation, etc. Les mentionnels désignent en somme en utilisant une information purement locale et strictement formelle (c'est-à-dire en vertu de propriétés de mentions).

Si donc nous caractérisons les formes dépendantes, dans le style des théories dynamiques, en fonction de leurs propriétés de mises à jour des représentations, nous obtenons un tableau très contrasté.

L'anaphore pronominale vise un référent précédemment objet de discours et qui s'impose, en fonction du contenu et des structures du discours antérieur et de la phrase nouvelle, comme le référent que le locuteur entend caractériser plus avant. Le processus de résolution utilise donc tout type d'information accessible et n'est pas déterministe : il peut y avoir hésitation quant à l'objet visé par le locuteur. En revanche, on pourrait dire le processus "monotone" car il prend appui sur toute l'information disponible, et l'active pour décider que c'est bien tel ou tel individu qui est visé.

La référence mentionnelle en revanche pourrait être dite non-monotone en ce sens que l'information utilisée pour déterminer l'individu visé est une partie très limitée et très spécifique du contexte, information qui en fait ne prend appui sur aucune donnée d'interprétation du contexte de discours. Elle permet donc d'ajouter de l'information sur un individu mentionné dans le contexte très proche, individu repéré mécaniquement en fonction des propriétés purement mentionnelles du contexte.

Si la référence mentionnelle est rare dans le discours, ce pourrait être en raison de ce caractère non-monotone, qui consiste en substance à négliger les connaissances du locuteur (sur la représentation du discours en cours notamment).

Je citerai pour terminer un dernier exemple (attesté celui-là) qui semble montrer qu'en aval, l'usage d'un mentionnel ne modifie pas

l'accessibilité des référents de discours pour une référence pronominale, et laisse donc entendre que les références mentionnelles semblent opérer sur une autre dimension :

(21) *C'était le garçon qu'ils avaient réclamé au poste, l'année dernière. N'ayant pu rendre à son maître le carton de dentelles perdu dans la bagarre, celui-ci l'avait accusé de vol, menacé des tribunaux; maintenant, il était commis dans une maison de roulage. Hussonnet, le matin, l'avait rencontré au coin d'une rue*

Flaubert, *L'éducation sentimentale*

Dans ce texte, le topique principal est mentionné dans la première phrase (*le garçon qu'ils avaient réclamé au poste l'année dernière*), il contrôle le participe détaché de la deuxième phrase.

Celui-ci, mentionnel, d'après mes analyses, renvoie à un autre individu (effectivement mentionné, même s'il n'est pas le plus proche de *celui-ci*), *son maître*.

Or, le *il* qui suit immédiatement cette irruption d'un nouveau personnage semble l'ignorer totalement pour reprendre, "par-dessus" l'occurrence de *celui-ci*, le référent de discours qui était le plus saillant pour une référence pronominale avant l'occurrence de *celui-ci*.

En d'autres termes, l'occurrence de *celui-ci* mentionnel semble se dérouler sur autre plan et ne trouble pas ici la structure de topicalisation qui préexistait à son usage. J'ai essayé de montrer dans Corblin (*à paraître*) que ces fonctionnements de *celui-ci* comme "contre-topique" sont des fonctionnements caractéristiques.

Une étude plus systématique resterait à mener de l'articulation entre anaphore pronominale et référence mentionnelle dans les discours "savants", le discours ordinaire, et particulièrement la conversation, semblant particulièrement avares de références mentionnelles.

REFERENCES

- Charolles, M. (1995) "Comment repêcher les derniers? Analyse des expressions anaphoriques en *ce dernier*", *Pratiques*, 85, pp. 89-113.
- Corblin, F. (1990) "Les groupes nominaux sans nom du français", in Kleiber, G. et Tyvaert J.-E. (1990), pp.63-80.
- Corblin, F. (1995) *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.
- Corblin, F. (1996)a ed. *Sémantique du discours*, Langages n° 123.
- Corblin, F.(1996)b "Groupes nominaux sans nom et partitif", *Travaux linguistiques du CERLICO*, vol. 9, pp. 47-69.

- Corblin, F. "celui-ci anaphorique : un mentionnel" à paraître dans *Langue Française*.
- Groenendijk, J., Jansen, T., Stokhof, M. (1984) *Truth interpretation and information*, Dordrecht, Foris.
- Hankamer, J., Sag, I. (1967) "Deep and Surface anaphora", in *Linguistic Inquiry* 7, pp.391-426.
- Heim, I. (1982) *The semantics of Definite and Indefinite Noun Phrases*, Hamherst, University of Massachussets.
- Imoto, H. (1997) "Les pronoms démonstratifs *celui-ci* et *celui-là*", *Etudes de Langue et Littérature Française* N° 70, Hakusuisha, Japon, pp. 201-214.
- Kamp, H. (1981) "A theory of truth and semantic representation", in Groenendijk et al. (1984), pp.1-41.
- Kleiber, G. (1991) "*Celui-ci/-là* , ou comment montrer du nouveau avec du déjà connu", *Revue Québécoise de linguistique* 21 (1), pp. 123-170.
- Kleiber, G. (1994) *Anaphores et Pronoms*, Duculot.
- Kleiber, G. et Tyvaert J.-E. (1990) *L'anaphore et ses domaines*, *Recherches linguistiques*, Université de Metz.
- Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1982) "Linguistic Control of Pronouns", in *Journal of Semantics*, pp.323-346.
- Tasmowski, L. et Zribi-Hertz, A. eds (1991) *De la musique à la linguistique : Hommages à Nicolas Ruwet*, Communication et cognition.
- Tasmowski-de Ryck, L. (1990) "Les pronoms démonstratifs français et roumains", in *Revue Roumaine de Linguistique*, XXXV, pp.375-380.
- Veland, R. (1989) "Les deux paires de représentants coréférentiels couplés en français contemporain : "celui-ci" & "celui-là" et "le premier" & "le second", *Travaux de Linguistique*, 18, 57-82.
- Zribi-Hertz, A. (1991) "Grammaire et empathie : à propos du pronom français *celui-ci*", in Tasmowski et Hertz (1991) pp.568-582.